

Il n'y a pas pire ultra-libéraux que les amis de Méluche: Tsipras privatise les sites archéologiques grecs

écrit par Antiislam | 17 novembre 2018



Avec Mélenchon on a le choix.

Vénézuela de Maduro ou Grèce de Tsipras.

Et il est sinistre.

Dans son Vénézuela on meurt de faim, on crève du sida sans médicaments ...

On vit l'enfer sur terre.

Mais il est un autre modèle pour Mélenchon: c'est la Grèce de son ami Tsipras.

Le tableau y est presque aussi sinistre qu'au Vénézuela.

Là-bas on fait pire que les pires ultra-libéraux, pire que Madelin et sa sinistre clique.

On a déjà vendu le Pirée au Chinois.

Tsipras privatise maintenant tous les bijoux architecturaux de la Grèce au lieu de dire niet à l'Union "Européenne".

Imaginez Versailles, le Louvre vendus à Disney.

Oui, Madelin, Thatcher l'ont rêvé : les amis de Mélenchon le font.

Et c'est, oui, sinistre.

Palais de Cnossos, tumulus du roi Philippe II... le gouvernement grec prévoit de privatiser des centaines de vestiges archéologiques.

Maires et archéologues résistent.

À Athènes

Le palais de Cnossos, en Crète, à l'origine du mythique labyrinthe du Minotaure, et le tumulus du roi Philippe II de Macédoine, père d'Alexandre le Grand, situé à Vergina, dans le nord de la Grèce, partagent la même destinée: ils sont tous deux appelés à être vendus.

Et la liste des vestiges archéologiques répertoriés par le ministère des Finances, pour être transmise au Taiped (le fonds de privatisations), ne s'arrête pas à ces deux monuments historiques.

On y trouve aussi la Tour blanche de Thessalonique, ancienne prison et haut lieu symbolique des Balkans, le site préhistorique de Santorin, les sites archéologiques de Sparte, de Salamine ou d'Éleusis ainsi que bon nombre de musées archéologiques, les forts des villes d'Arta, Patras, Trikala et même celui de l'île de Corfou, classé par l'Unesco.

«Ce serait une violation de l'histoire de l'humanité surtout

si des multinationales construisent des parcs d'attractions entre les statues pour divertir un tourisme de masse »

Georges Patoulis, président de l'Union des maires de Grèce

À cet inventaire, on peut encore ajouter les musées byzantins de Thessalonique ou de Veria et même des forêts estampillées par les normes internationales Natura ou Ramsar.

«*C'est scandaleux!*», s'insurge Georges Patoulis, président de l'Union des maires de Grèce, en brandissant l'article 24 de la Constitution hellénique qui impose la protection de l'héritage culturel (dont les sites archéologiques) et a pour fonction de conserver la mémoire historique à travers les générations, mais aussi de protéger les paysages et l'environnement naturels.

«*Le gouvernement ne peut pas vendre les trésors antiques sous prétexte d'augmenter les recettes publiques*», fulmine-t-il.

Aucun chiffre n'est avancé sur la valeur de ces biens patrimoniaux.

Mais les Grecs se souviennent qu'une offre faite par Gucci de louer l'Acropole une journée pour 2 millions d'euros, début 2017, avait choqué et essuyé un refus des autorités.

La décision de transférer ces vestiges au fonds Taiped a été prise le 19 juin dernier, alors que la Grèce préparait sa sortie de la tutelle budgétaire de l'Union européenne et du FMI.

Dans un souci d'afficher une importante réserve de richesses, le gouvernement grec a placé près de 10.000 biens publics en tous genres dans le Fonds de privatisation.

Ce catalogue garni d'actifs ne pouvait que favorablement impressionner les créanciers du pays, qui ont apposé, en août, leur tampon de sortie de huit années de programmes d'aide financière.

Mais c'était sans compter sur la grogne des archéologues et de dizaines de maires du pays qui se sont immédiatement mobilisés pour demander une annulation de ce transfert.

Crainte des archéologues

Les autorités affirment qu'il y a sans doute eu erreur en raison des codes impersonnels derrière lesquels sont répertoriés ces monuments et qu'il n'y a pas de quoi s'emporter.

Or ni le ministère des Finances ni celui de la Culture n'ont agi pour corriger la liste depuis plusieurs mois. Résultat, l'Union des archéologues et les maires ont décidé de saisir le Conseil d'État pour violation de la Constitution.

Si cette demande d'annulation n'aboutit pas au plus vite, ils pourraient aussi saisir les instances européennes puisque cette décision va, selon les gardiens du patrimoine, «à l'encontre de la Convention pour la protection de l'héritage archéologique d'Europe, signée à Grenade en 1985».

La seule crainte des archéologues est de voir leurs demandes reportées aux calendes grecques et, sur un malentendu, des richesses historiques, antiques et naturelles du pays entre les mains de fonds privés.

«Ce serait une violation de l'histoire de l'humanité, conclut Georges Patoulis, surtout si des multinationales construisent des parcs d'attractions entre les statues pour divertir un tourisme de masse.»

<http://lefigaro.fr/conjoncture/2018/11/15/20002-20181115ARTFIG00280-grece-tolle-autour-du-sort-des-sites-antiques.php>